



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 255-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil le 9 juin 2025 le règlement portant le numéro 255-2025 a été adopté.

RÈGLEMENT 255-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NUMÉRO 216-2020

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Date d'adoption : 9 juin 2025
Date d'entrée en vigueur : 10 juin 2025
DONNÉ à Lantier ce 10^e jour de juin de l'an deux mille vingt-cinq

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier
